

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025
DN/NC**

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 055-215501222-20250630-2025_097-DE

Objet : Convention avec l'école du Château Moulin pour la mise à disposition gratuite du parc des Roises, dans le cadre du projet pédagogique "Classe dehors"

N° : DCM_2025/097

PUBLIÉE LE : 14/04/2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 23 juin à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 16 juin 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Angélique GÉNART, Florent CARÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Sylvie ZEIMET, Ahmed EZZAHRI, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Annette DABIT donne pouvoir à Elise THIRIOT

Nelly LOMBARD, donne pouvoir à Patrick BARREY

Martine JONVILLE donne pouvoir à Martine MARCHAND

Suzel RICHARD donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Angélique GÉNART

Edmond GUILLERY donne pouvoir à Benoît REYRE

ÉTAIENT ABSENTS :

Laetitia SACCHIERO, Bruno MAUD'HEUX, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT.

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 - Pouvoirs : 6 - Votants : 24

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le projet pédagogique "Classe dehors" porté par l'école du Château Moulin, visant à favoriser les apprentissages des élèves par l'exploration et l'expérimentation en milieu naturel ;

Vu la demande formulée par la directrice de l'école du Château Moulin sollicitant la mise à disposition d'un espace extérieur pour la mise en œuvre de ce projet éducatif ;

Considérant que la Ville de Commercy souhaite soutenir les initiatives pédagogiques innovantes contribuant au développement éducatif et au bien-être des élèves ;

Considérant que le parc des Roises, propriété de la commune, est susceptible d'accueillir ce type d'activités sans générer de contraintes particulières ;

Considérant que cette mise à disposition se fera à titre gratuit.

**Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
le Conseil municipal décide :**

- **D'AUTORISER** le Maire à signer une convention avec l'école du Château Moulin pour la mise à disposition gratuite du parc des Roises, afin de permettre la réalisation du projet pédagogique "Classe dehors".
- **DE PRÉCISER** que cette convention définira notamment :
 - La durée de mise à disposition,
 - Les conditions d'utilisation de la parcelle,
 - Les responsabilités respectives de la commune et de l'établissement scolaire,
- **DE CHARGER** le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.